



Les travailleurs sociaux de la Caf sont à votre écoute et vous accompagnent dans vos démarches. Ils vous proposent des rendez-vous personnalisés afin de vous informer et vous conseiller. Ils vous aident à trouver les solutions adaptées à votre situation.

Prenez rendez-vous auprès du service de cohésion sociale :

05 49 03 16 50

prix d'un appel local depuis un poste fixe



• de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30 du lundi au vendredi

Les services du www.caf.fr pour vous aider dans vos démarches liées au logement :

- Estimer le montant de son aide au logement
- Faire sa demande d'aide au logement
- Signaler un changement de situation
- Déclarer le montant de ses loyers si je suis un bailleur
- Consulter le guide du bailleur

www.caf.fr



Logement

Pour toutes les questions liées à votre logement, la Caf peut vous aider



Ensemble, trouvons les solutions



Vous rencontrez une difficulté dans le paiement de votre loyer...

L'aide au logement est soumise au paiement du loyer. Pour les familles bénéficiant de l'allocation de logement familial en situation d'impayés de loyer, la Caf propose les services suivants :

- **Médiation entre locataire et propriétaire**
- **Recherche de solutions financières adaptées**
- **Mise en place et suivi d'un plan d'apurement**
- **Accompagnement vers une solution de relogement**



Vous vous posez des questions sur la décence de votre logement...

L'aide au logement est soumise à des normes de décence. Pour les familles bénéficiant de l'allocation de logement familial dont le logement présente des caractéristiques d'indécence, la Caf met en place les services suivants :

- **Diagnostic de la situation**
- **Mediation entre locataire et propriétaire**
- **Expertise pour la recherche de solutions de réhabilitations**
- **Accompagnement vers une solution de relogement**



Vous souhaitez réaliser des économies d'énergie...

Les dépenses d'énergie peuvent fragiliser la situation financière des familles. La Caf met en place les services suivants pour améliorer vos conditions d'habitat et diminuer vos charges :

- **Diagnostic socio-thermique**
- **Médiation entre locataire et propriétaire**
- **Recherche de solutions pour améliorer la performance énergétique de votre logement (isolation, chauffage...).**

